



Mairie d'OLLOIX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

Date de la convocation au Conseil Municipal : 22 octobre 2020

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER, Valérie BUISSON, Adjoints ; Jérôme RENOARD, Charlotte COGAN, Stéphane BEAL, Christophe COHADE, Christophe DEMONCHY, Claire VOLPI et Vincent BAFFALEUF.

Absent :

Secrétaire : Stéphane BEAL est nommé secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu du 6 octobre 2020 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité

Pour : 11 / Contre : 0

2/ Demande de subventions pour les travaux de l'église

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune d'Olloix projette la réalisation de gros travaux de rénovation et de sécurisation de l'église communale.

La commune souhaite s'orienter dans cette quête historique afin de valoriser son patrimoine et ainsi assurer sa transmission aux visiteurs de tous horizons.

- La commune a été sollicitée au sujet d'un reliquat de subventions de l'Etat (DETR 2020) un montant de 600.000 € à se partager entre les communes, ces crédits n'ont pas été consommés en 2020 pour cause de Covid-19 et de changements d'équipes municipales. Il s'agit de subventions à 30%.
- Les délais de réaction sont très courts, mais des devis étaient déjà en cours de réalisation pour les travaux de l'église. Il conviendra par contre de trouver une autre subvention pour la réfection du toit, le devis concernant celui-ci n'ayant pas été rendu à temps.
- Le montant total des travaux (fresques, échafaudages, électricité) s'élève à 90.000 €.
- Autres sources de financement étudiées : dispositif « Bonus-Relance » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, également une subvention du Département (FIC 2021 : 25 % + coefficient de 1.06) et éventuellement un mécénat.
- Un financement à hauteur de 70 ou 80 % peut ainsi être espéré.

Le Conseil Municipal décide de lancer la demande de subvention de 90.000€ à l'unanimité.

Pour : 11 / contre : 0

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

3/ Demande de subventions pour les projets de voirie

Rappel des projets à réaliser :

- Pré de Barre + Chemin des Ayres à goudronner : 13.000 € + 18.000 €
- Roche du Grelet : 19.000 €
- Chemin du Puy d'Olloix : 21.000 €
- Chemin des 4 Vents (Grandchamp) : 26.000 €

Soit un total de 99.000 €

Il est à noter que les lignes électriques et téléphoniques sur le haut d'Olloix sont à enterrer. Il conviendra de prendre contact avec le SIEG pour qu'ils se chargent de de cette partie afin de réaliser les travaux sur une autre subvention.

Le lancement de la demande de subventions est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Pour : 11 / contre : 0

4/ Travaux dans le secrétariat et le logement de la Mairie

- Le secrétariat doit être rafraîchi, comme l'a été la Salle du Conseil Municipal précédemment. Les membres du Conseil réaliseront les travaux pendant les vacances de Noël.
Une enveloppe de 1.000 € pour l'électricité et de 5 ou 6.000 € pour le parquet flottant et la banque d'accueil est à prévoir.
- Logement de la mairie : pour rappel, il s'agit de remplacer les fenêtres. Le Conseil Municipal est en attente du retour de devis d'artisans. Les travaux sont déjà subventionnés, il convient de les réaliser avant le mois de mars 2021.
Le budget maximum à prévoir est de 7.000 € TTC.

5/ Adressage des rues

Le Conseil Municipal décide de relancer le dossier d'adressage engagé par l'équipe municipale précédente afin de donner un nom à chaque rue et des numéros aux maisons.

Les membres du Conseil sont prêts à réaliser une grande partie du travail.

Seule la prestation « Audit et Conseil » serait à commander à La Poste, pour un montant de 900,00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la commande de cette prestation.

Pour : 11 / contre : 0

6/ Rapport sur la Qualité et le Prix du Service (RQPS)

Le Maire rappelle que la commune doit produire chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service de service de l'eau (RPQS), de l'assainissement collectif et non collectif, (celui de l'eau potable devant être établi par Mond'Arverne Communauté, puisque la commune d'OLLOIX ne possède plus la compétence eau).

Un certains nombres d'indicateurs doivent être saisis sur le site de l'observatoire de l'eau, ces données peuvent être consultable par les abonnés ; ces indicateurs portent notamment sur le prix, la qualité, les finances...

La commune est bien classée sur les différents critères.

Les membres du Conseil décident de valider ce rapport à l'unanimité.

Pour : 11 / contre : 0

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

7/ Mission optionnelle « Retraite »

Cette mission facultative proposée par le Centre de Gestion de FPT du PDD, permet à la collectivité de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL pour la constitution des dossiers retraites, invalidité, incapacité, pour les agents CNRACL.

Du fait de notre effectif (4 agents), cette cotisation revient à 75 € / an. La convention sera signée pour une durée de 3 ans

La Municipalité cotise à cette mission depuis plusieurs années et décide de reconduire cette cotisation.

8/ Bilan camping

- Le Maire annonce que le bilan est positif.
Malgré une ouverture tardive (le 1^{er} juin, en raison de la Covid-19), la fréquentation a été bonne et les retours des campeurs sont positifs, même si la plupart des séjours n'est que d'une seule nuit (randonneurs ou camping-caristes de passage).
- Afin d'être plus facilement joignable, le numéro de téléphone du camping doit apparaître sur les sites internet ou il est référencé. Il conviendra donc d'acheter une carte de téléphone prépayée.
- Les recettes ayant été bonnes, la question de leur utilisation se pose. Les membres du Conseil Municipal décident donc de faire des travaux dans le camping : rénovation des sanitaires et réalisation d'un panneau d'accueil.

9/ Activités du CCAS

- Les colis des aînés sont en préparation selon plusieurs options : 1 colis / personne seule ; 1 colis / couple ; et pour les personnes en maison de retraite.
- Noël des enfants : en raison de la crise sanitaire, le spectacle est annulé, mais le Père Noël passera dans les rues. Les enfants de moins de 10 ans se verront remettre un cadeau, selon leur tranche d'âge.

10/ Questions diverses

- Les roseaux de la station d'épuration du Bourg sont à couper, le chantier est à planifier.
- Outils :
Des achats groupés ont été lancés pour les habitants. La première livraison est prévue le 21 novembre, mais il convient de libérer les places devant la mairie pour le stationnement des fournisseurs. Une solution sera étudiée en ce sens.
- Assainissement :
Il manque 1.000 € pour régler une facture sur le budget Assainissement : il est donc nécessaire de prendre une décision modificative sous la forme d'une subvention exceptionnelle de la Commune au budget annexe Assainissement.
La décision modificative se résume ainsi :

1/ Budget principal de la commune : Virement de crédits

Dépenses	615221	Travaux publics Bâtiments publics	- 1 000
Dépenses	657363	Subvention de fonctionnement aux organismes publics à caractère industriel et commercial	+ 1 000
		TOTAL	0

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

2/ Budget annexe Assainissement : Crédits supplémentaires

Recettes	774	Subvention exceptionnelle	+ 1 000
Dépenses	61523	Entretien et réparations sur réseaux	+ 1 000
		TOTAL	+ 1 000

- Commission Travaux :
 - Monsieur ROUDET souhaite acquérir 39 m² sur la rue principale, devant son domicile. Il resterait 1,6 mètre de trottoir. Il est d'usage de vendre cette surface pour 1 € symbolique, charge à l'acquéreur de faire réaliser le bornage.
Afin de valider cette vente, une enquête de voisinage doit être mise en place.
Sous réserve du résultat de l'enquête, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette vente.
 - Madame DOUAT souhaite acheter du terrain devant chez elle. Le même principe que pour Monsieur ROUDET sera mis en place.
Sous réserve du résultat de l'enquête, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette vente.

.....Fin du Conseil.....